

**N° 20/9.19**

**[PRÉAVIS N° 20/5.19](#)**

**DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 18'900'000.00 TTC POUR LE PROJET DE BEAUSOBRE IV SOIT L'AMÉNAGEMENT DE L'ADMINISTRATION DU THÉÂTRE, LA RÉNOVATION DU THÉÂTRE ET L'AGRANDISSEMENT DU CONSERVATOIRE DE L'OUEST VAUDOIS (COV), LA TRANSFORMATION DES FOYERS EN ACCUEIL ET RESTAURATION EN MILIEU SCOLAIRE (AREMS).**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission était composée de Mmes Anne-Françoise COSANDEY et Janine DEVAUD, de MM. Laurent BEAUVERD, Patrick GERMAIN, Maurice JATON, Cyril NUSSBAUM, Alain TROGER, André WALTHER (excusé lors de la deuxième séance) et de Valérie MERINO DE TIEDRA, Présidente-rapporteur.

La commission s'est réunie le 16 mai 2019 à Beausobre (salle de l'ASIME) en présence de Vincent JAQUES, Syndic, Sylvie PODIO, Municipale, Eric ZÜGER, Municipal, Roxane AYBEK, Directrice du théâtre de Beausobre et Anouck PALTANI BAUMANN, Cheffe de service.

Chacun d'entre eux a pu s'exprimer, répondre aux diverses questions et pu nous présenter le contexte de cet autre grand projet morgien. Que chacun soit ici remercié pour l'agréable climat qui a régné lors de nos travaux.

Les travaux de la commission, lors de la première séance du 16 mai, ont abouti à une série de questions. Celles-ci ont été transmises par la soussignée aux Municipaux qui y ont répondu rapidement, notamment en transmettant l'organigramme décisionnel (joint en annexe) qui est le même que pour les travaux de Beausobre V.

Une seconde séance a eu lieu le 11 juin 2019 à l'issue de laquelle la commission vous propose de voter les conclusions présentées dans ce rapport. Anouck PALTANI BAUMANN était présente, à notre demande, pour le début de la séance afin de pouvoir apporter des précisions supplémentaires en cas de besoin et nous la remercions de sa disponibilité.

## **1 DISCUSSIONS ET DECISIONS**

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici l'historique et le contexte dans lequel intervient cette demande de crédit. Le préavis municipal nous l'a clairement expliqué, indiquant par ailleurs les institutions établies et occupant les locaux de Beausobre IV. Ce bâtiment, multidisciplinaire s'il en est, abrite un théâtre, un conservatoire et de la restauration publique ou scolaire.

Les personnes citées ci-dessus, sur proposition du Syndic, ont d'abord fait le tour du bâtiment afin de bien avoir les volumes en tête et de lire aisément les plans présentés par la suite.

En voyant ledit bâtiment « sous tous les angles », il est vite apparu que l'agrandissement, l'évolution et un rafraîchissement des locaux est plus que nécessaire. Le nombre d'utilisateurs augmente et les besoins évoluent.

Le projet lui-même a séduit la commission qui trouve les solutions proposées innovantes et adéquates. Ce lieu, transversal de par sa toponymie et son utilisation, a été re-réfléchi et ce projet est le fruit de nombreuses années de réflexion.

#### **AREMS :**

Le changement majeur est la transformation des foyers en lieu de restauration et AREMS. Dans ce lieu plutôt sombre actuellement, de la lumière sera amenée. De plus, l'entrée sera accueillante et adaptée au volume des utilisateurs. Entre les foyers et le théâtre se trouvera une cuisine, et à l'arrière, en souterrain, le stock.

#### **Théâtre :**

Connu pour ses étés étouffants, une solution de rafraîchissement de l'air de la salle de spectacles sera (enfin !) mise en place ! Les fauteuils vieillissants seront changés et le hall d'accueil agrandi et modernisé. Les façades seront plus droites et permettront de gagner de la place. Actuellement dans des Portakabins, les bureaux seront construits au rez à l'arrière du bâtiment, la terre sera enlevée pour que la lumière naturelle de pénétre dans les lieux.

#### **COV :**

Agrandissement des locaux avec une salle de musique supplémentaire et la création d'un bel escalier pour le premier conservatoire non professionnel du Canton (ou second professionnel du Canton). Au premier étage, juste au-dessus de l'administration du théâtre s'installera l'administration du conservatoire.

Un grand travail sur le flux des personnes a été fait pour que les usagers puissent bien vivre ensemble. Les toitures plates seront végétalisées. Pas de soucis juridiques en vue avec le tenancier du restaurant, le bail a été résilié dans les formes pour l'automne 2020. L'encadrement des enfants devra être revu un peu à la hausse sur les repas de midi pour la mise en place de l'horaire continu voulu et voté par le peuple il y a de cela plusieurs années déjà. Morges n'est donc pas pionnière dans la mise en œuvre de la LAJE. L'équipe de conciergerie sera mutualisée pour les nouvelles constructions.

La commission préavis favorablement à l'unanimité des personnes présentes.

## **2 CONCLUSION**

Les coûts, le financement et la planification des travaux prévus pour Beausobre IV sont réalistes pour des travaux de cette ampleur. L'impact sur le fonctionnement des institutions présentes sur le site a été pris en compte. Un soin particulier a été porté au théâtre dont les activités seront maintenues et la saison prochaine déjà anticipée. Le devis a été établi sur la base de 80% des soumissions rentrées, ce qui est plutôt rassurant pour une bonne maîtrise des coûts.

Enfin, l'organigramme établissant clairement les processus décisionnels a été demandé afin d'éviter l'expérience de La Gracieuse. Il nous a été confirmé que tout passera par la Cheffe de service, puis par la Municipalité.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide, en accord avec les déterminations de la Commission des finances :**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 18'900'000.00 TTC pour la reconstruction de l'administration du théâtre de Beausobre, la rénovation du hall et de la salle de spectacles, la rénovation et l'agrandissement du conservatoire de l'ouest vaudois, la transformation des foyers en accueil et restauration en milieu scolaire (AREMS),
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 630'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

Au nom de la commission  
La Présidente-rapporteur

Valérie Merino de Tiedra

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 septembre 2019.**

**Beausobre - Organigramme des projets du Lot N° 1 (cf. préavis N° 25/6.17)**

1. Nouveaux foyers de Beausobre
2. Transformation Théâtre et Foyers
3. Aménagements extérieurs

